

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le seize du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRESENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, WAX Nicolas, CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, PERNET Florian, OLIVIER Pascal, DUSSUD Alain, GORRE Alfred.

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUY Philippe.

ORDRE DU JOUR

- Embauche d'une secrétaire de mairie
- Demande de financement d'une sortie scolaire
- Questions diverses

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'urgence de la séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'urgence de la séance.

M. le Maire demande si le compte-rendu de la réunion du 4 septembre dernier appelle des remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

M. le Maire expose au Conseil Municipal le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie. Il présente le CV de chacune des candidates et fait un compte-rendu des entretiens.

Le débat s'engage sur le coût de la rémunération de la personne pressentie. Le Conseil Municipal considère que le montant de la rémunération est trop élevé.

20 h 30 la séance est suspendue, R. SALLIERE quitte la séance.

20 h 45 reprise de la séance.

Le Conseil Municipal réexamine les candidatures reçues.

21 h 08 : N. WAX quitte la séance.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1 ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié portant disposition applicable aux agents non-titulaires

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le secrétariat.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade Adjoint administratif de 2^{ème} Classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois et 13 jours allant du 19 octobre 2015 au 31 décembre 2015 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget par décision modificative.

DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE SORTIE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal reporte sa décision dans l'attente d'une demande officielle.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre
M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu à Albiez-Montrond à 9h avec la communauté de communes.

La séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance
Philippe GUY



Vu pour affichage le 21 octobre 2015
Le Maire
Jean-Michel REYNAUD



Les membres du conseil municipal